

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 juillet 2022

Date de la convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (22) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU (de 19h27 à 19h45), adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. BIARD, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (11) : M. SIMON, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTÉ (6) : M. SIMON a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (de 19h00 à 19h27).

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

#### **2022.073 Convention Lora entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes Métropole – Approbation – Autorisation de signature**

Rapporteur : P. Cocheril

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le projet de convention d'expérimentation visant à l'utilisation du réseau LoRa métropolitain et de services associés proposée par Rennes Métropole ;
- **Vu** l'avis à solliciter de la Commission Transition Urbaine et Ecologique à réunir le 30 juin 2022 ;
- **Vu** le rapport présenté en séance par Monsieur Philippe Cocheril, Adjoint à la transition énergétique et écologique, du patrimoine bâti communal et de l'espace public ;
- **Considérant** que Rennes Métropole propose une démarche d'accompagnement des communes dans la gestion, l'exploitation et de la diffusion de données communales ;
- **Considérant** que Rennes Métropole propose une expérimentation d'un an sur la gestion des données ;
- **Considérant** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande souhaite valoriser les données collectées en utilisant l'outil d'exploitation proposé par Rennes Métropole et en publiant des jeux de données sur le portail Open Data de Rennes Métropole ;
- **Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'expérimentation relative à l'utilisation du réseau LoRa métropolitain de services associés dans le cadre du projet France Relance "Open Data dans les communes" entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes Métropole ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

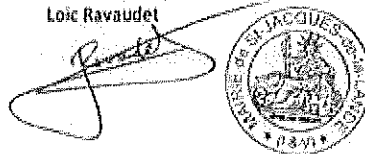
Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 11 juillet 2022

Marie DUCAMIN  
Maire



Loïc RAVAUDET  
Secrétaire de séance

L'adjoint en charge des finances et de l'achat public  
Loïc Ravaudet



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 12/7/22

Publié sur le site de la Ville le : 12/7/22

Par le service affaires générales